

Surtaxes gouvernementales sur le carburant : l'OTRE s'associe à la CPME



Surtaxes gouvernementales sur le carburant : l'OTRE s'associe à la CPME

La CPME s'est exprimée aujourd'hui via [un communiqué de presse](#) indiquant "*L'envolée des prix à la pompe pèse sur l'activité économique. De nombreux professionnels commencent à en sentir durement l'impact.*

Si la transition énergétique doit être encouragée, la fiscalité écologique ne saurait être punitive et servir, encore une fois, de prétexte à une augmentation des prélèvements obligatoires. C'est pourtant ce qui est en train de se passer.

Alors que les taxes (TVA et TICPE) totalisent déjà près de 60% du prix à la pompe, l'augmentation des cours du pétrole ne peut être rendue responsable de l'envolée des prix. Il faut donc impérativement cesser la spirale infernale actuelle qui, si elle conduit à remplir les caisses de l'Etat, risque d'appauvrir les Français et de fragiliser les entreprises.

Pour changer les comportements et financer des mesures incitatives, le gouvernement a esquissé en 2018 et 2019 une trajectoire d'augmentation des taxes de 14,6c/l sur le gazole et de 7,9c/l sur l'essence.

Celles-ci s'avèrent aujourd'hui économiquement insoutenables.

Il convient donc de mettre en place un moratoire pour stopper l'application de ces surtaxes."

L'OTRE s'inscrit totalement dans les positions exprimées ce jour par la Confédération des PME. Elle précise que d'ici à 2022, le gazole aura augmenté de 25,16 centimes et l'essence de 12,53 centimes.

La communication de la CPME rappelle la position sur [la convergence des ras le bol](#) exprimée hier par l'OTRE au sujet des entreprises de transport routier.